

Barème des droits pour le recouvrement des coûts
Droits fondés sur une formule de calcul et droits
fixes 2024-2025 de la CCSN

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Date d'entrée en vigueur : 1 avril 2024

Pour satisfaire aux exigences de la Loi sur les frais de service (LFS), les droits fixes feront l'objet de modifications et augmenteront chaque année, à compter du 1er avril 2021, d'un montant prédéterminé en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Barème des droits pour le recouvrement des coûts et des droits fondés sur une formule de calcul et droits fixes 2024-2025 de la CCSN

© Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) 2024
No de cat. CC171-35F-PDF
ISSN 2562-4946

La reproduction d'extraits de ce document à des fins personnelles est autorisée à condition que la source soit indiquée en entier. Toutefois, sa reproduction en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Also published in English as Canadian Nuclear Safety Commission Cost Recovery Fees Schedule - Formula and Fixed Fees for 2024-25

Pour obtenir de **plus amples renseignements au sujet du barème des droits** de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, prière de communiquer avec la :

Direction des finances et de l'administration
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
Case postale 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Téléphone : 1 888 229-2672
Télécopieur : 613-995-5086
Courriel : receivables-recevables@cnscccsn.gc.ca

Disponibilité du document

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le [site Web](#) de la CCSN ou l'obtenir, en français ou en anglais, en communiquant avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
CANADA

Téléphone : 613-995-5894 or 1-800-668-5284 (au Canada seulement)
Télécopieur : 613-995-5086
Courriel : cnscccsn@canada.ca
Site Web : nuclearsafety.gc.ca/fra/
Facebook : facebook.com/Commissioncanadiennesuretenucleaire/
YouTube : youtube.com/CCSN-CNCS
Twitter : [@CNSC_CCSN](https://twitter.com/CNSC_CCSN)
LinkedIn : linkedin.com/company/cnscccsn

Historique de publication

Avril 2024

CONTENU

1. Introduction
2. Les droits fondés sur une formule de calcul
3. Les droits fixes, pour les homologations, accréditations et attestations, ainsi que pour les permis visant le transport de matières nucléaires

1. INTRODUCTION

Le barème des droits figurant dans le présent document a été établi suivant le projet de *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)*.

Ce barème des droits tient compte des caractéristiques des différents genres de permis délivrés, des règlements auxquels ils sont assujettis et de l'ensemble des activités de réglementation que la CCSN doit leur consacrer. Le processus présidant à l'établissement et à l'instauration du nouveau barème des droits de la CCSN vise principalement à faire en sorte que les droits exigés soient directement liés au coût des activités de réglementation associées à la délivrance et au maintien des permis et des homologations, accréditations et attestations, et à ce que le coût de ces activités soit recouvré dans sa totalité.

Cette section fait mention des droits fondés sur une formule de calcul et pour les droits fixes.

2. LES DROITS FONDÉS SUR UNE FORMULE DE CALCUL

Au nombre des autres permis, figurent les permis visant :

- Une installation nucléaire ou de l'équipement réglementé de catégorie II;
- Un service de dosimétrie;
- Des substances nucléaires ou des appareils à rayonnement (sauf englober les permis visant des activités liées aux déchets nucléaires).

La CCSN calcule les droits pour les autres permis en se fondant, pour chaque genre de permis, sur une norme (heures de base) établie pour l'ensemble des permis de même genre. La formule de calcul intègre des heures variables à ces heures de base, et la somme ainsi obtenue, multipliée par le taux horaire et par le coefficient de conformité, permet d'établir les droits à percevoir pour chaque permis.

$$\text{Droits} = [\text{heures de base} + (\text{heures variables par unité} \times \text{nombre d'unités})] \times \text{taux horaire} \times \text{coefficient de conformité}$$

Le barème des droits détaillé est présenté dans les pages suivantes.

Installations nucléaires de catégorie II et équipement réglementé de catégorie II

Taux horaire = 293 \$

Coefficient de conformité = 1

1. ACCÉLÉRATEUR LINÉAIRE OU ÉLECTROSTATIQUE EXPÉRIMENTAL

(a) Construction

Type d'utilisation =	Accélérateur linéaire ou électrostatique expérimental 518	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	60.00	10.50

Droits à payer en 2024-2025

Minimum =	17 580.00 \$	3 076.50 \$
Maximum =	17 580.00 \$	3 076.50 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

(b) Exploitation

Type d'utilisation =	Accélérateur linéaire ou électrostatique expérimental (mise en service et exploitation) 519		Accélérateur linéaire ou électrostatique expérimental avec entretien (mise en service et exploitation) 619	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	100.00	49.00	115.00	64.00

Droits à payer en 2024-2025

Minimum =	29 300.00 \$	14 357.00 \$	33 695.00 \$	18 752.00 \$
Maximum =	29 300.00 \$	14 357.00 \$	33 695.00 \$	18 752.00 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

(c) Déclassement

Type d'utilisation =	Accélérateur linéaire ou électrostatique expérimental 520	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	45.00	

Droits à payer en 2024-2025

Minimum =	13 185.00 \$
Maximum =	13 185.00 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

2. CYCLOTRON

(a) Construction

Type d'utilisation =	Cyclotron 515	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	70.00	11.00

Droits à payer en 2024-2025

Minimum =	20 510.00 \$	3 223.00 \$
Maximum =	20 510.00 \$	3 223.00 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

2. CYCLOTRON				
(b) Exploitation				
Type d'utilisation =	Cyclotron (mise en service et exploitation) 516		Cyclotron avec entretien (mise en service et exploitation) 616	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	130.00	51.00	145.00	66.00
Droits à payer en 2024-2025				
Minimum =	38 090.00 \$	14 943.00 \$	42 485.00 \$	19 338.00 \$
Maximum =	38 090.00 \$	14 943.00 \$	42 485.00 \$	19 338.00 \$
Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité				
(c) Déclassement				
Type d'utilisation =	Cyclotron 517 Droits de demande initiale			
Heures de base =	50.00			
Droits à payer en 2024-2025				
Minimum =	14 650.00 \$			
Maximum =	14 650.00 \$			
Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité				

3. ACCÉLÉRATEUR						
Type d'utilisation =	Générateur de neutrons – accélérateurs pour diagraphie géophysique (mise en service et exploitation) 504					
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis				
Heures de base =	6.00	4.25				
Heures par emplacement =	4.00	6.45				
Droits à payer en 2024-2025						
Minimum =	2 930.00 \$	3 135.10 \$				
Maximum =	illimité	illimité				
Droits = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements)] × taux horaire × coefficient de conformité						
Type d'utilisation =	Générateur de neutrons – applications industriels (construction) 506		Générateur de neutrons – applications industriels (mise en service et exploitation) 507		Générateur de neutrons – applications industriels (déclassement) 508	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	
Heures de base =	40.00	10.00	30.00	29.50	18.00	
Heures par emplacement =	1.00		2.00	1.55		
Droits à payer en 2024-2025						
Minimum =	12 013.00 \$	2 930.00 \$	9 376.00 \$	9 097.65 \$	5 274.00 \$	
Maximum =	illimité	2 930.00 \$	illimité	illimité	5 274.00 \$	
Droits annuels – construction = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité						
Droits annuels – déclassement = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité						
Autres les droits = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements)] × taux horaire × coefficient de conformité						

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

4. ACCÉLÉRATEURS À DES FINS MÉDICALES

(a) Construction

	Accélérateurs à des fins médicales	
Type d'utilisation =	521	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	40.00	10.50
Heures par pièce blindée =	3.00	
Droits à payer en 2024-2025		
Minimum =	12 599.00 \$	3 076.50 \$
Maximum =	illimité	3 076.50 \$

Droits annuels = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

Droits de demande initiale = [heures de base + (heures variables par pièce blindée × nombre de pièces blindées)] × taux horaire × coefficient de conformité

(b) Exploitation

	Accélérateurs à des fins médicales		Permis global pour accélérateurs à des fins médicales avec entretien		Permis global pour accélérateurs à des fins médicales	
	(mise en service et exploitation)		(mise en service et exploitation)		(mise en service et exploitation)	
Type d'utilisation =	522		524		525	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	81.00	32.00	25.00	134.00	8.00	88.00
Heures par pièce blindée =	6.00	6.00	1.00	7.00	1.00	6.00
Droits à payer en 2024-2025						
Minimum =	25 491.00 \$	11 134.00 \$	7 618.00 \$	41 313.00 \$	2 637.00 \$	27 542.00 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

Droits = [heures de base + (heures variables par pièce blindée × nombre de pièces blindées)] × taux horaire × coefficient de conformité

	Permis global pour accélérateurs à des fins médicales et curiethérapie manuelle avec entretien		Permis global pour accélérateurs à des fins médicales et curiethérapie manuelle	
	(mise en service et exploitation)		(mise en service et exploitation)	
Type d'utilisation =	526		527	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	37.00	147.00	20.00	101.00
Heures par pièce blindée =	1.00	7.00	1.00	6.00
Droits à payer en 2024-2025				
Minimum =	11 134.00 \$	45 122.00 \$	6 153.00 \$	31 351.00 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité

Droits = [heures de base + (heures variables par pièce blindée × nombre de pièces blindées)] × taux horaire × coefficient de conformité

	Permis global pour accélérateurs à des fins médicales avec entretien		Permis global pour accélérateurs à des fins médicales		Permis global pour accélérateurs à des fins médicales et curiethérapie manuelle avec entretien	
	(mise en service, exploitation et déclassement)		(mise en service, exploitation et déclassement)		(mise en service, exploitation et déclassement)	
Type d'utilisation =	624		625		626	
	Mise en service, exploitation & déclassement		Mise en service, exploitation & déclassement		Mise en service, exploitation & déclassement	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	39	142	22	96	51	155
Heures par pièce blindée =	1.00	9.00	1.00	8.00	1.00	9.00
Droits à payer en 2024-2025						
Minimum =	11 720.00 \$	44 243.00 \$	6 739.00 \$	30 472.00 \$	15 236.00 \$	48 052.00 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

Droits = [heures de base + (heures variables par pièce blindée × nombre de pièces blindées)] × taux horaire × coefficient de conformité

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

6. IRRADIATEUR POUR ÉTALONNAGE

(a) Construction

	Irradiateur pour étalonnage	
Type d'utilisation =	531	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	30.00	10.00

Droits à payer en 2024-2025

Minimum =	8 790.00 \$	2 930.00 \$
Maximum =	8 790.00 \$	2 930.00 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

(b) Exploitation

	Irradiateur pour étalonnage (mise en service et exploitation)	
Type d'utilisation =	532	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	67.00	48.00

Droits à payer en 2024-2025

Minimum =	19 631.00 \$	14 064.00 \$
Maximum =	19 631.00 \$	14 064.00 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

(c) Déclassement

	Irradiateur pour étalonnage	
Type d'utilisation =	533	
	Droits de demande initiale	
Heures de base =	23.00	

Droits à payer en 2024-2025

Minimum =	6 739.00 \$
Maximum =	6 739.00 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

7. AUTRE TYPES D'IRRADIATEUR

(a) Construction

	Autre types d'irradiateur	
Type d'utilisation =	534	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	30.00	11.00

Droits à payer en 2024-2025

Minimum =	8 790.00 \$	3 223.00 \$
Maximum =	8 790.00 \$	3 223.00 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

(b) Exploitation

	Autre types d'irradiateur (mise en service et exploitation)		Autre types d'irradiateur avec entretien (mise en service et exploitation)	
Type d'utilisation =	535		635	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	63.00	48.00	78.00	63.00

Droits à payer en 2024-2025

Minimum =	18 459.00 \$	14 064.00 \$	22 854.00 \$	18 459.00 \$
Maximum =	18 459.00 \$	14 064.00 \$	22 854.00 \$	18 459.00 \$

Droits = [heures de base × taux horaire × coefficient de conformité]

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

7. AUTRE TYPES D'IRRADIATEUR	
(c) Déclassement	
Type d'utilisation =	Autre types d'irradiateur 536
	Droits de demande initiale
Heures de base =	24.00
Droits à payer en 2024-2025	
Minimum =	7 032.00 \$
Maximum =	7 032.00 \$
Droits = [heures de base × taux horaire × coefficient de conformité]	

8. APPAREIL DE TÉLÉTHÉRAPIE À SOURCE RADIOACTIVE							
(a) Construction							
Type d'utilisation =	Appareil de téléthérapie à source radioactive 541; 560			Appareil de téléthérapie à source radioactive - vétérinaire 544			
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis		Droits de demande initiale	Droits annuels de permis		
Heures de base =	39.00	10.00		40.00	10.00		
Heures par pièce blindée =	3.00			3.00			
Droits à payer en 2024-2025							
Minimum =	12 306.00 \$	2 930.00 \$		12 599.00 \$	2 930.00 \$		
Maximum =	illimité	2 930.00 \$		illimité	2 930.00 \$		
Droits annuels = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité							
Droits de demande initiale = [heures de base + (heures variables par pièce blindée × nombre de pièces blindées)] × taux horaire × coefficient de conformité							
(b) Exploitation							
Type d'utilisation =	Appareil de téléthérapie à source radioactive (mise en service et exploitation) 542; 561			Appareil de téléthérapie à source radioactive - vétérinaire (mise en service et exploitation) 545		Appareil de téléthérapie à source radioactive - vétérinaire avec entretien (mise en service et exploitation) 645	
	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis		Droits de demande initiale	Droits annuels de permis	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
Heures de base =	81.00	33.00		81.00	32.00	96.00	47.00
Heures par pièce blindée =	6.00	6.00		6.00	6.00	6.00	6.00
Droits à payer en 2024-2025							
Minimum =	25 491.00 \$	11 427.00 \$		25 491.00 \$	11 134.00 \$	29 886.00 \$	15 529.00 \$
Maximum =	illimité	illimité		illimité	illimité	illimité	illimité
Droits de demande initiale = [heures de base + (heures variables par pièce blindée × nombre de pièces blindées)] × taux horaire × coefficient de conformité							
Type d'utilisation =	Appareil de téléthérapie à source radioactive - déclassement 543; 562						
	Droits de demande initiale						
Heures de base =	30.00						
Heures par pièce blindée =							
Droits à payer en 2024-2025							
Minimum =	8 790.00 \$						
Maximum =	8 790.00 \$						
Droits = [heures de base + (heures variables par pièce blindée × nombre de pièces blindées)] × taux horaire × coefficient de conformité							

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

9. APPAREIL DE CURIETHÉRAPIE - PROJECTEUR DE SOURCE TÉLÉCOMMANDÉ, DÉBIT DE DOSE FAIBLE ET ÉLEVÉ

(a) Construction

**Appareil de curiethérapie -
projecteur de source
télécommandé, débit de dose
faible et élevé**

Type d'utilisation = 551; 554

	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
--	-------------------------------	-----------------------------

Heures de base =	23.00	10.50
Heures par pièce blindée =	3.00	

Droits à payer en 2024-2025

Minimum =	7 618.00 \$	3 076.50 \$
Maximum =	illimité	3 076.50 \$

Droits annuels – construction = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

Autres droits = [heures de base + (heures variables par pièce blindée × nombre de pièces blindées)] × taux horaire × coefficient de conformité

(b) Exploitation

**Appareil de curiethérapie -
projecteur de source
télécommandé, débit de dose
faible et élevé
(mise en service et exploitation)**

Type d'utilisation = 552; 555

	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
--	-------------------------------	-----------------------------

Heures de base =	51.00	32.00
Heures par pièce blindée =	6.00	6.00

Droits à payer en 2024-2025

Minimum =	16 701.00 \$	11 134.00 \$
Maximum =	illimité	illimité

Autres droits = [heures de base + (heures variables par pièce blindée × nombre de pièces blindées)] × taux horaire × coefficient de conformité

10. APPAREIL DE CURIETHÉRAPIE – TOUT PROJECTEUR DE SOURCE TÉLÉCOMMANDÉ AUTRE QU'À DÉBIT DE DOSE FAIBLE ET ÉLEVÉ

Type d'utilisation = 558

	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
--	-------------------------------	-----------------------------

Heures de base =	12.00	11.00
------------------	-------	-------

Droits à payer en 2024-2025

Minimum =	3 516.00 \$	3 223.00 \$
Maximum =	3 516.00 \$	3 223.00 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

11. ENTRETIEN – ÉQUIPEMENT RÉGLEMENTÉ DE CATÉGORIE II

**Services des appareils
réglementé de catégorie II
Type d'utilisation = 565; 566**

	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
--	-------------------------------	-----------------------------

Heures de base =	30.00	48.00
Heures par type d'équipement réglementé de catégorie II =	1.00	1.00

**Mise au point et essais des appareils
réglementés de catégorie II
567**

	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
--	----------------------------------	-----------------------------

	81.00	41.00
	6.00	1.00

**Mise au point, essais et service
des appareils réglementés de
catégorie II
667**

	Droits de demande initiale	Droits annuels de permis
--	----------------------------------	-----------------------------

	100.00	70.00
	6.00	1.00

Droits à payer en 2024-2025

Minimum =	9 083.00 \$	14 357.00 \$	25 491.00 \$	12 306.00 \$	31 058.00 \$	20 803.00 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

Droits = [heures de base + (heures variables par type d'équipement de catégorie II × nombre de types d'équipement de catégorie II)] × taux horaire × coefficient de conformité

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

Services de dosimétrie	Taux horaire = 293 \$
	Coefficient de conformité = 1

12. DOSIMÉTRIE COMMERCIALE – SOURCES DE RAYONNEMENT EXTERNES				
(Type d'utilisation 591)				
	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	45.00	13 185.00 \$	79.00	23 147.00 \$
Total minimum =	45.00	13 185.00 \$	79.00	23 147.00 \$
Total maximum =	45.00	13 185.00 \$	79.00	23 147.00 \$
Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité				

13. DOSIMÉTRIE COMMERCIALE – SOURCE DE RAYONNEMENT INTERNES				
(Type d'utilisation 592)				
	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	45.00	13 185.00 \$	79.00	23 147.00 \$
Total minimum =	45.00	13 185.00 \$	79.00	23 147.00 \$
Total maximum =	45.00	13 185.00 \$	79.00	23 147.00 \$
Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité				

14. DOSIMÉTRIE COMMERCIALE – PRODUITS DE FILIATION DU RADON				
(Type d'utilisation 593)				
	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	45.00	13 185.00 \$	79.00	23 147.00 \$
Total minimum =	45.00	13 185.00 \$	79.00	23 147.00 \$
Total maximum =	45.00	13 185.00 \$	79.00	23 147.00 \$
Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité				

15. DOSIMÉTRIE COMMERCIALE – PERMIS GLOBAL				
(Type d'utilisation 594)				
	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	52.50	15 382.50 \$	158.00	46 294.00 \$
Total Minimum =	52.50	15 382.50 \$	158.00	46 294.00 \$
Total Maximum =	52.50	15 382.50 \$	158.00	46 294.00 \$
Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité				

16. SERVICES INTERNES DE DOSIMÉTRIE – SOURCES DE RAYONNEMENT EXTERNES				
(Type d'utilisation 595)				
	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	45.00	13 185.00 \$	79.00	23 147.00 \$
Total minimum =	45.00	13 185.00 \$	79.00	23 147.00 \$
Total maximum =	45.00	13 185.00 \$	79.00	23 147.00 \$
Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité				

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

17. SERVICES INTERNES DE DOSIMÉTRIE – SOURCES DE RAYONNEMENT INTERNES			Droits annuels de permis	
(Type d'utilisation 596)	Droits de demande initiale		Droits de demandes en 2024-2025	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	45.00	13 185.00 \$	28.80	8 438.40 \$
Total minimum =	45.00	13 185.00 \$	28.80	8 438.40 \$
Total maximum =	45.00	13 185.00 \$	28.80	8 438.40 \$
Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité				

18. SERVICES INTERNES DE DOSIMÉTRIE – PRODUITS DE FILIATION DU RADON			Droits annuels de permis	
(Type d'utilisation 597)	Droits de demande initiale		Droits de demandes en 2024-2025	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	45.00	13 185.00 \$	79.00	23 147.00 \$
Total minimum =	45.00	13 185.00 \$	79.00	23 147.00 \$
Total maximum =	45.00	13 185.00 \$	79.00	23 147.00 \$
Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité				

19. SERVICES INTERNES DE DOSIMÉTRIE – PERMIS GLOBAL			Droits annuels de permis	
(Type d'utilisation 598)	Droits de demande initiale		Droits de demandes en 2024-2025	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	52.50	15 382.50 \$	158.00	46 294.00 \$
Total Minimum =	52.50	15 382.50 \$	158.00	46 294.00 \$
Total Maximum =	52.50	15 382.50 \$	158.00	46 294.00 \$
Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité				

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

Substances nucléaires et appareils à rayonnement	Taux horaire = 293 \$
	Coefficient de conformité = 1

20. UTILISATION CONSOLIDÉES DE SUBSTANCES NUCLÉAIRES (Type d'utilisation = 815)	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	24.75	7 251.75 \$	19.00	5 567.00 \$
Heures pour chacun des 9 premiers laboratoires =	2.00	586.00 \$	0.50	146.50 \$
Heures pour le 10e laboratoire et pour chacun des laboratoires suivants, jusqu'au 39e =	0.70	205.10 \$	1.25	366.25 \$
Heures pour chacun des laboratoires, du 40e au 79e =	0.20	58.60 \$	2.50	732.50 \$
Heures pour le 80e laboratoire, et pour chacun des laboratoires suivants =	0.20	58.60 \$	3.25	952.25 \$
Minimum =	26.75	7 837.75 \$	19.50	5 713.50 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité

Droits = [heures de base + (heures variables par laboratoire × nombre de laboratoires)] × taux horaire × coefficient de conformité

21. JAUGES (a) Jauges fixes (Type d'utilisation 814)	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	10.00	2 930.00 \$	8.30	2 431.90 \$
Heures par emplacement =	3.30	966.90 \$	0.95	278.35 \$
Heures pour chacun des 39 premiers appareils =			0.75	219.75 \$
Heures pour le 40e appareil, et pour chacun des appareils suivants =			1.15	336.95 \$
Minimum =	13.30	3 896.90 \$	10.00	2 930.00 \$
Maximum =	30.00	8 790.00 \$	127.70	37 416.10 \$

Droits de demandes = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements)] × taux horaire × coefficient de conformité

Droits annuels = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements) + (heures variables par appareil × nombre d'appareils)] × taux horaire × coefficient de conformité

(b) Jauges portatives (Type d'utilisation 811)	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	7.00	2 051.00 \$	6.25	1 831.25 \$
Heures par emplacement =			1.60	468.80 \$
Heures pour chacun des 36 premiers appareils =			2.30	673.90 \$
Heures pour le 37e appareil et pour chacun des appareils suivants =			0.75	219.75 \$
Minimum =	7.00	2 051.00 \$	10.15	2 973.95 \$
Maximum =	7.00	2 051.00 \$	119.05	34 881.65 \$

Droits de demandes = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

Droits annuels = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements) + (heures variables par appareil × nombre d'appareils)] × taux horaire × coefficient de conformité

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

22. GAMMAGRAPHIE INDUSTRIELLE (Type d'utilisation 812)	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	14.30	4 189.90 \$	33.55	9 830.15 \$
Heures par fabricant =	5.00	1 465.00 \$		
Heures par emplacement =			1.25	366.25 \$
Heures pour chacun des 16 premiers appareils =			0.65	190.45 \$
Heures pour le 17e appareil et pour les appareils suivants =			2.15	629.95 \$
Heures par pièce blindée =	5.00	1 465.00 \$		
Minimum =	19.30	5 654.90 \$	35.45	10 386.85 \$
Maximum =	illimité	illimité	225.50	66 071.50 \$

Droits de demandes = [heures de base + (heures variables par fabricant d'appareils × nombre de fabricants) + (heures variables par pièce blindée × nombre de pièces blindées)] × taux horaire × coefficient de conformité

Droits annuels = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements) + (heures variables par appareil × nombre d'appareils)] × taux horaire × coefficient de conformité

23. MÉDECINE NUCLÉAIRE ET ÉTUDES SUR LES HUMAINS (a) Médecine nucléaire diagnostique (Type d'utilisation 862)	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	11.40	3 340.20 \$	13.35	3 911.55 \$
Heures par emplacement =	3.00	879.00 \$	12.65	3 706.45 \$
Minimum =	14.40	4 219.20 \$	26.00	7 618.00 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité

Droits = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements)] × taux horaire × coefficient de conformité

(b) Médecine nucléaire thérapeutique (Type d'utilisation 872)	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	9.80	2 871.40 \$	6.75	1 977.75 \$
Heures par emplacement =	2.00	586.00 \$	6.50	1 904.50 \$
Minimum =	11.80	3 457.40 \$	13.25	3 882.25 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité

Droits = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements)] × taux horaire × coefficient de conformité

(c) Études sur les humains (Type d'utilisation 875)	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	10.70	3 135.10 \$	7.50	2 197.50 \$
Heures par emplacement =			7.50	2 197.50 \$
Minimum =	10.70	3 135.10 \$	15.00	4 395.00 \$
Maximum =	10.70	3 135.10 \$	illimité	illimité

Droits de demande = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

Droits annuels = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements)] × taux horaire × coefficient de conformité

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

24. EXPLORATION ET EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

(a) Diagraphie - sources scellées

(Type d'utilisation 816)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	17.30	5 068.90 \$	7.65	2 241.45 \$
Heures par emplacement =	4.00	1 172.00 \$	13.40	3 926.20 \$
Minimum =	21.30	6 240.90 \$	21.05	6 167.65 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité

Droits = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements)] × taux horaire × coefficient de conformité

(b) Exploration et exploitation pétrolière - autres

Localisateur des zones souterraines, études avec un traceur souterrain, études avec un traceur

(Types d'utilisation 844 / 846 / 858)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	16.60	4 863.80 \$	10.70	3 135.10 \$
Heures par emplacement =	4.00	1 172.00 \$	10.20	2 988.60 \$
Minimum =	20.60	6 035.80 \$	20.90	6 123.70 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité

Droits = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements)] × taux horaire × coefficient de conformité

(c) Marquage de tuyaux de sondage

(Type d'utilisation 868)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	5.30	1 552.90 \$	2.15	629.95 \$
Heures par emplacement =			2.70	791.10 \$
Minimum =	5.30	1 552.90 \$	4.85	1 421.05 \$
Maximum =	5.30	1 552.90 \$	illimité	illimité

Droits de demande = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

Droits annuels = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements)] × taux horaire × coefficient de conformité

25. ENTRETIEN, INSTALLATION ET DÉCLASSEMENT DE DISPOSITIFS

(a) Entretien de base - jauges portatives ou jauges fixes (l'une ou l'autre)

(Type d'utilisation 822)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	14.60	4 277.80 \$	20.65	6 050.45 \$
Heures par fabricant =			0.40	117.20 \$
Minimum =	14.60	4 277.80 \$	21.05	6 167.65 \$
Maximum =	14.60	4 277.80 \$	45.00	13 185.00 \$

Droits de demande = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

Droits annuels = [heures de base + (heures variables par fabricant d'appareils × nombre de fabricants)] × taux horaire × coefficient de conformité

(b) Entretien complexe - appareils de gammagraphie industrielle ou de combinaisons de jauges portatives, de jauges fixes, ou d'appareils de gammagraphie industrielle

(Type d'utilisation 823)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	16.10	4 717.30 \$	25.75	7 544.75 \$
Heures par fabricant =			1.00	293.00 \$
Minimum =	16.10	4 717.30 \$	26.75	7 837.75 \$
Maximum =	16.10	4 717.30 \$	46.25	13 551.25 \$

Droits de demande = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

Droits annuels = [heures de base + (heures variables par fabricant d'appareils × nombre de fabricants)] × taux horaire × coefficient de conformité

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

26. SUBSTANCES NUCLÉAIRES NON SCELLÉES

(a) Études de laboratoire

(Type d'utilisation 813)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	11.60	3 398.80 \$	6.50	1 904.50 \$
Heures par emplacement =	4.00	1 172.00 \$	1.40	410.20 \$
Heures pour chacun des 2 premiers laboratoires =			2.20	644.60 \$
Heures pour chacun des laboratoires additionnels (pour le troisième, et les suivants) =			4.30	1 259.90 \$
Minimum =	15.60	4 570.80 \$	10.10	2 959.30 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité

Droits de demande = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements)] × taux horaire × coefficient de conformité

Droits annuels = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements) + (heures variables par laboratoire × nombre de laboratoires)] × taux horaire × coefficient de conformité

(b) Transformation – quantité n'excédant pas 10 GBq

(Type d'utilisation 863)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	9.00	2 637.00 \$	39.50	11 573.50 \$
Minimum =	9.00	2 637.00 \$	39.50	11 573.50 \$
Maximum =	9.00	2 637.00 \$	39.50	11 573.50 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

(c) Transformation - quantité supérieure à 10 GBq

(Type d'utilisation 847)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	21.20	6 211.60 \$	64.00	18 752.00 \$
Minimum =	21.20	6 211.60 \$	64.00	18 752.00 \$
Maximum =	21.20	6 211.60 \$	64.00	18 752.00 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

(d) Réparation de composants contenant des composés radioactifs lumineux

(Type d'utilisation 885)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	5.00	1 465.00 \$	5.00	1 465.00 \$
Minimum =	5.00	1 465.00 \$	5.00	1 465.00 \$
Maximum =	5.00	1 465.00 \$	5.00	1 465.00 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

(e) Médecine vétérinaire nucléaire

(Type d'utilisation 915)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	9.00	2 637.00 \$	7.00	2 051.00 \$
Heures par site =	2.00	586.00 \$	6.40	1 875.20 \$
Minimum =	11.00	3 223.00 \$	13.40	3 926.20 \$
Maximum =	illimité	illimité	illimité	illimité

Droits = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements)] × taux horaire × coefficient de conformité

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

26. SUBSTANCES NUCLÉAIRES NON SCÉLLÉES

(f) Fabrication de substances nucléaires

(Type d'utilisation 851)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	30.00	8 790.00 \$	20.50	6 006.50 \$
Minimum =	30.00	8 790.00 \$	20.50	6 006.50 \$
Maximum =	30.00	8 790.00 \$	20.50	6 006.50 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

27. SOURCES SCÉLLÉES ET APPAREILS À RAYONNEMENT

(a) Risque faible

Jauge à rétrodiffusion bêta, détection du point de rosée, affichages ou composants comportant des composés radiolumineux, détection par capture électronique, tests sur des composants électroniques, industrie - activité maximale de 100 MBq, avertisseurs lumineux, compteur à scintillation liquide, imagerie à basse fréquence, radioluminescence, inspection à distance de lames, sources-étalons radioactives, détection et élimination d'électricité statique, détection de fumée, protection contre les surtensions, Enseignement - intensité maximale des sources scéllées : 50 MBq, analyse par fluorescence X

(Types d'utilisation 880 / 881 / 884 / 886 / 888 / 895 / 896 / 897 / 898 / 899 / 900 / 901 / 902 / 903 / 904 / 907 / 919 / 940)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	1.50	439.50 \$	2.35	688.55 \$
Minimum =	1.50	439.50 \$	2.35	688.55 \$
Maximum =	1.50	439.50 \$	2.35	688.55 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

(b) Risque moyen

Démonstration, enseignement - plus de 50 MBq, analyse minérale des os, recherche - activité maximale de la source scéllée : 50 MBq

(Types d'utilisation 883 / 889 / 894 / 908)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	4.00	1 172.00 \$	2.55	747.15 \$
Minimum =	4.00	1 172.00 \$	2.55	747.15 \$
Maximum =	4.00	1 172.00 \$	2.55	747.15 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

28. DISTRIBUTION DE SUBSTANCES NUCLÉAIRES

(a) Livraison directe

(Type d'utilisation 824)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	1.00	293.00 \$	4.80	1 406.40 \$
Minimum =	1.00	293.00 \$	4.80	1 406.40 \$
Maximum =	1.00	293.00 \$	4.80	1 406.40 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

(b) Inférieure à 740 MBq

(Type d'utilisation 825)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	10.30	3 017.90 \$	5.40	1 582.20 \$
Heures par emplacement =			4.55	1 333.15 \$
Minimum =	10.30	3 017.90 \$	9.95	2 915.35 \$
Maximum =	10.30	3 017.90 \$	illimité	illimité

Droits de demande = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

Droits annuels = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements)] × taux horaire × coefficient de conformité

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

28. DISTRIBUTION DE SUBSTANCES NUCLÉAIRES

(c) Égale ou supérieure à 740 MBq

(Type d'utilisation 826)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	9.50	2 783.50 \$	12.30	3 603.90 \$
Heures par emplacement =			9.10	2 666.30 \$
Minimum =	9.50	2 783.50 \$	21.40	6 270.20 \$
Maximum =	9.50	2 783.50 \$	illimité	illimité

Droits de demande = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

Droits annuels = [heures de base + (heures variables par emplacement × nombre d'emplacements)] × taux horaire × coefficient de conformité

29. SOURCE SCÉLÉES - GROUPE II

(a) Fabrication d'appareils

(Type d'utilisation 864)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	16.80	4 922.40 \$	24.50	7 178.50 \$
Minimum =	16.80	4 922.40 \$	24.50	7 178.50 \$
Maximum =	16.80	4 922.40 \$	24.50	7 178.50 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

(b) Étalonnage

(Type d'utilisation 879)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	13.75	4 028.75 \$	9.60	2 812.80 \$
Minimum =	13.75	4 028.75 \$	9.60	2 812.80 \$
Maximum =	13.75	4 028.75 \$	9.60	2 812.80 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

(c) Risque moyen

Activation neutronique, irradiation de type autobloqué

Recherche - activité maximale de la source scellée : plus de 50 MBq

(Types d'utilisation 867 / 873 / 878)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	6.40	1 875.20 \$	7.50	2 197.50 \$
Minimum =	6.40	1 875.20 \$	7.50	2 197.50 \$
Maximum =	6.40	1 875.20 \$	7.50	2 197.50 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

30. CURIOTHÉRAPIE MANUELLE

(Type d'utilisation 912)

	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	24.50	7 178.50 \$	25.50	7 471.50 \$
Heures par salle de traitement =			1.00	293.00 \$
Minimum =	24.50	7 178.50 \$	26.50	7 764.50 \$
Maximum =	24.50	7 178.50 \$	illimité	illimité

Droits de demande = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

Droits annuels = [heures de base + (heures variables par salle de traitement × nombre de salles de traitement)] × taux horaire × coefficient de conformité

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

31. MISE AU POINT ET ESSAIS D'APPAREILS				
(Type d'utilisation 817)	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	17.10	5 010.30 \$	6.40	1 875.20 \$
Minimum =	17.10	5 010.30 \$	6.40	1 875.20 \$
Maximum =	17.10	5 010.30 \$	6.40	1 875.20 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

32. POSSESSION DE DEUTÉRIUM				
(Type d'utilisation 916)	Droits de demande initiale		Droits annuels de permis	
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	Heures	Droits de demandes en 2024-2025
Heures de base =	5.10	1 494.30 \$	2.65	776.45 \$
Minimum =	5.10	1 494.30 \$	2.65	776.45 \$
Maximum =	5.10	1 494.30 \$	2.65	776.45 \$

Droits = heures de base × taux horaire × coefficient de conformité

33. Stockage			
Stockage - à long terme (plus de 1 an)			
Possession temporaire - aucune utilisation			
(Type d'utilisation 906 / 918)	Droits annuels de permis		
	Heures	Droits de demandes en 2024-2025	
Heures de base =	4.10	1 201.30 \$	
Heures par appareil =	1.20	351.60 \$	
Minimum =	5.30	1 552.90 \$	
Maximum =	illimité	illimité	

Droits annuels = [heures de base + (heures variables par appareil × nombre d'appareils)] × taux horaire × coefficient de conformité

3. LES DROITS FIXES, POUR LES HOMOLOGATIONS, ACCRÉDITATIONS ET ATTESTATIONS, AINSI QUE POUR LES PERMIS VISANT LE TRANSPORT DE MATIÈRES NUCLÉAIRES

Les droits pour les homologations, accréditations et attestations, ainsi que pour les permis visant le transport de matières nucléaires autres qu'un permis délivré en vertu d'un arrangement spécial, sont établis dans l'annexe 2 du projet de *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts* de la CCSN.

Le barème des droits détaillé est présenté dans les pages suivantes.

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

Permis de transport

Taux horaire = 293 \$

GÉNÉRAL

Tous les permis de transport autres que les ententes spéciales et transports sous forme spéciale

Droits de demandes en 2024-2025 = 599.73 \$

**RÈGLEMENT SUR L'EMBALLAGE ET LE TRANSPORT DES SUBSTANCES NUCLÉAIRES (2015) NE PEUVENT ÊTRE RESPECTÉES
(AUPARAVANT CONNU SOUS LE NOM « D'ARRANGEMENT SPÉCIAL »).**

Heures d'activités de réglementation directes = heures réelles de travail

Taux horaire = **293 \$**

Droits = nombre d'heures d'activités de réglementation directes × taux horaire + le coût des services professionnels ou spéciaux obtenus par la Commission en vertu d'un contrat

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

Certificats	
CERTIFICAT D'OPÉRATEUR D'APPAREIL À RAYONNEMENT	Droits de demandes en 2024-2025 = 1 199.43 \$
CERTIFICAT DE MODÈLE D'APPAREIL À RAYONNEMENT - TYPE 1 Dispositifs de type 1 - dispositifs contenant plus de 1 QE et moins de 10 QE	Droits de demandes en 2024-2025 = 1 799.25 \$
CERTIFICAT DE MODÈLE D'APPAREIL D'EXPOSITION - TYPE 2 Dispositif de type 2 - comprend les dispositifs suivants et les dispositifs contenant 10 QE ou plus Analyse minérale des os, détection du point de rosée, essais de composantes électroniques, jauges de carburant des avions, imagerie à basse énergie, compteur à scintillation liquide, radioluminescence, détection et élimination de l'électricité statique, détection de fumée, protection contre le survoltage, analyse par fluorescence X	Droits de demandes en 2024-2025 = 3 598.29 \$
CERTIFICAT DE MODÈLE D'APPAREIL À RAYONNEMENT - TYPE 3 Dispositifs de type 3 - comprend les dispositifs suivants et les dispositifs contenant 10 QE ou plus Jauges à rétrodiffusion bêta, étalonnage, jauges fixes, jauges portatives	Droits de demandes en 2024-2025 = 7 196.56 \$
CERTIFICAT DE MODÈLE D'APPAREIL À RAYONNEMENT - TYPE 4 Dispositifs de type 4 - Comprend l'équipement réglementé de catégorie II Appareils à rayonnement - gammagraphie industrielle, irradiation : type autoblinché, activation neutronique Accélérateurs de catégorie II - recherche, diagraphie géophysique et irradiateur pour étalonnage médical Irradiateurs de catégorie II - type piscine, type autoblinché, étalonnage Machine de curiethérapie de catégorie II - doses élevées, doses faibles et thérapie intravasculaire Machines de curiethérapie de catégorie II	Droits de demandes en 2024-2025 = 10 794.86 \$
CERTIFICAT DE COLIS DE TRANSPORT	Heures d'activités de réglementation directes = heures réelles de travail Taux horaire = 293 \$ Droits = nombre d'heures d'activités de réglementation directes × taux horaire + le coût des services professionnels ou spéciaux obtenus par la Commission en vertu d'un contrat

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

DROITS FIXES		
Article	Type de demande	Droits de demandes en 2024-2025
1	Demande de permis de transport de matières nucléaires autre qu'un permis de transport en vertu d'un arrangement spécial	599.73 \$
2	À l'exception de l'homologation d'un modèle de colis d'une matière radioactive sous forme spéciale, demande d'homologation d'un modèle de colis :	
	a) dont la valeur « A » (voir note) n'excède pas 1 avec utilisation d'une matière fissile	
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	9 595.42 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	3 178.50 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 199.43 \$
	b) dont la valeur « A » est supérieure à 1 mais n'excède pas 10 sans utilisation d'une matière fissile	
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	14 393.12 \$
52	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	4 797.71 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 199.43 \$
	c) dont la valeur « A » est supérieure à 1 mais n'excède pas 10 avec utilisation d'une matière fissile	
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	23 988.54 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	7 976.19 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 199.43 \$
	d) dont la valeur « A » est supérieure à 10 mais n'excède pas 100 sans utilisation d'une matière fissile	
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	16 791.98 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	5 577.35 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 199.43 \$
	e) dont la valeur « A » est supérieure à 10 mais n'excède pas 100 avec utilisation d'une matière fissile	
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	26 387.40 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	8 815.79 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 199.43 \$
	f) dont la valeur « A » est supérieure à 100 mais n'excède pas 3000 sans utilisation d'une matière fissile	
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	23 988.54 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	7 976.19 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 199.43 \$

DROITS FIXES		
Article	Type de demande	Droits de demandes en 2024-2025
	g) dont la valeur « A » est supérieure à 100 mais n'excède pas 3000 avec utilisation d'une matière fissile	
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	33 583.96 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	11 154.67 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 199.43 \$
	h) dont la valeur « A » est supérieure à 3000 sans utilisation d'une matière fissile	
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	28 786.25 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	9 595.42 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 199.43 \$
	i) dont la valeur « A » est supérieure à 3000 avec utilisation d'une matière fissile	
	(i) évaluation d'un nouveau modèle de colis	38 381.67 \$
	(ii) évaluation d'un modèle de colis semblable à un modèle de colis homologué	12 773.90 \$
	(iii) évaluation d'un modèle de colis identique à un modèle de colis homologué	1 199.43 \$
3	Demande d'homologation d'un modèle d'appareil à rayonnement	
	a) Type 1 — Appareil contenant une quantité de substance nucléaire supérieure à la quantité d'exemption mais inférieure à 10 fois cette quantité	
	(i) évaluation d'un nouveau modèle d'appareil à rayonnement	1 799.25 \$
	(ii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement semblable à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	1 199.43 \$
	(iii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement identique à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	1 199.43 \$
	b) Type 2 — Appareil contenant une quantité de substance nucléaire égale ou supérieure à 10 fois la quantité d'exemption pour : analyse minérale des os, détection du point de rosée, essais des composantes électroniques, jauges de carburant, imagerie à faible énergie, compteur à scintillation liquide, radioluminescence, détection et élimination de l'électricité statique, détection de fumée, protection contre les surtensions et analyse par fluorescence X	
	(i) évaluation d'un nouveau modèle d'appareil à rayonnement	3 598.29 \$
	(ii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement semblable à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	1 199.43 \$
	(iii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement identique à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	1 199.43 \$
	c) Type 3 — Appareil contenant une quantité de substance nucléaire égale ou supérieure à 10 fois la quantité d'exemption pour : jaugeage à rétrodiffusion bêta, étalonnage, jauges fixes et jauges portatives	
	(i) évaluation d'un nouveau modèle d'appareil à rayonnement	7 196.56 \$
	(ii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement semblable à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	2 398.85 \$
	(iii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement identique à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	1 199.43 \$

Grille tarifaire pour le recouvrement des coûts de la CCSN 2024-2025

DROITS FIXES		
Article	Type de demande	Droits de demandes en 2024-2025
	d) Type 4 – Appareil d'un des types suivants :	
	(i) évaluation d'un nouveau modèle d'appareil à rayonnement	10 794.86 \$
	(ii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement semblable à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	3 598.29 \$
	(iii) évaluation d'un modèle d'appareil à rayonnement identique à un modèle d'appareil à rayonnement homologué	1 199.43 \$
4	Demande d'homologation d'un équipement réglementé de catégorie II	
	(i) évaluation d'un nouvel équipement réglementé de catégorie II	10 794.86 \$
	(ii) évaluation d'un équipement réglementé de catégorie II semblable à un équipement réglementé de catégorie II homologué	3 598.29 \$
	(iii) évaluation d'un équipement réglementé de catégorie II identique à un équipement réglementé de catégorie II homologué	1 199.43 \$
5	Demande d'accréditation d'un opérateur d'appareil d'exposition	1 199.43 \$
NOTE : La valeur « A » correspond au nombre le plus élevé obtenu par division de la quantité de radioactivité dans le modèle de colis par la valeur de « A ₁ » ou de « A ₂ » au sens du <i>Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires</i> .		